



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00658510-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse),
Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse),
M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et
jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck
CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la
question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1
incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 59. NPNRU - Déconstruction d'un immeuble sis 16, 18 et 20 rue de Cologne par Néolia

Délibération n° 2021/006585

NPNRU - Déconstruction d'un immeuble sis 16, 18 et 20 rue de Cologne par Néolia

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	15/09/2021	Favorable unanime

Résumé :

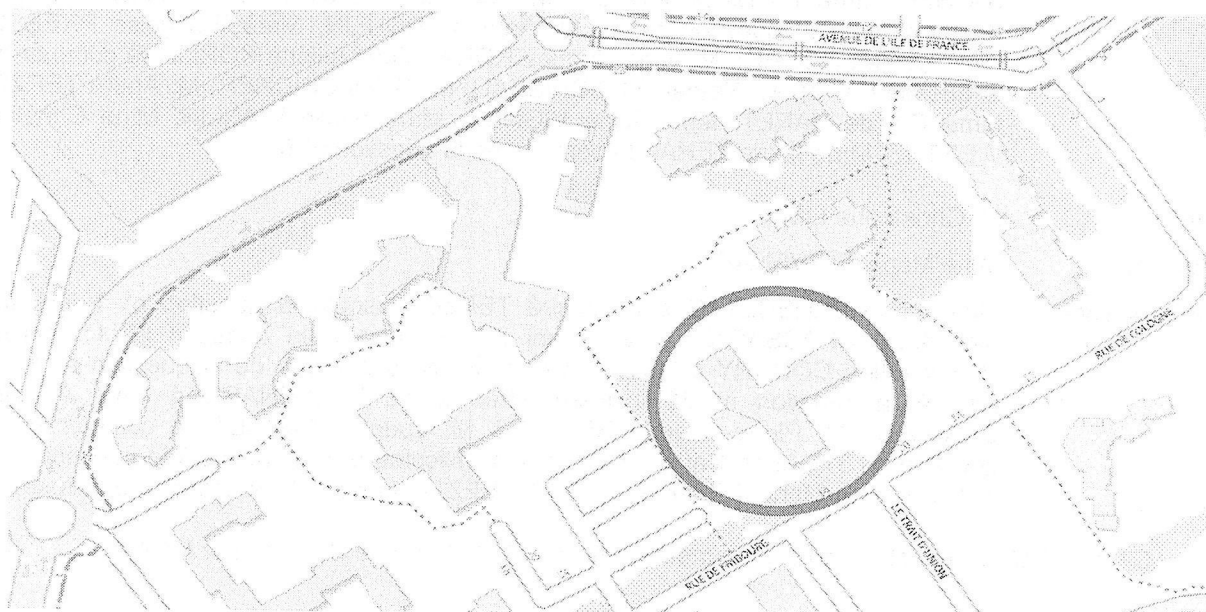
Le présent rapport a pour objet de solliciter l'avis du Conseil Municipal sur la déconstruction, dans le cadre du NPNRU de Planoise, d'un l'immeuble propriété de Néolia sis 16, 18 et 20 rue de Cologne.

I. Contexte

Dans le cadre du Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) de Planoise, les études menées ont abouti à un souhait de déconstruction d'un volume important de logements sociaux sur le quartier, notamment un ensemble immobilier, propriété de Néolia situé 16, 18 et 20 rue de Cologne.

II. Projet de déconstruction

Néolia est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 16, 18 et 20 rue de Cologne à Besançon. Celui-ci, compte 96 logements répartis sur 3 immeubles de 32 logements. Ces bâtiments sont de type R + 8. Chaque bâtiment regroupe 8 T1, 16 T2 et 8 T5. Un local d'activité est situé au centre de ce tripode.





En sa séance du 23 octobre 2018, le Conseil d'Administration de Néolia a validé le projet de déconstruction cet immeuble.

Le plan d'aménagement des espaces libérés n'étant pas arrêté, le terrain, après déconstruction, sera travaillé afin de fournir une plateforme propre en terre végétale et engazonnée.

III. Relogement des locataires

Dans le contexte de l'ANRU, le relogement des locataires s'opérera dans le cadre d'une MOUS confiée à la société SOLIHA, selon les règles édictées par la charte communautaire de relogement signée par les partenaires de Grand Besançon Métropole le 13 avril 2016. Cette charte prévoit notamment :

- la prise en compte de chaque situation par un accompagnement individualisé après réalisation d'un diagnostic social,
- la recherche d'un nouveau logement et l'accompagnement à l'installation dans celui-ci,
- la prise en charge des frais de déménagement.

Les propositions de relogement seront examinées dans le cadre du Groupe Technique Relogement (GTR) qui les valide avant passage en commission d'attribution des bailleurs.

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la déconstruction de l'immeuble, propriété de Néolia, sis 16, 18 et 20 rue de Cologne à Besançon, conformément aux dispositions de l'article L.443-15-1 du code de la Construction et de l'Habitation.

Pour extrait conforme,
La Maire,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Anne VIGNOT'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal features a central figure, likely a coat of arms, surrounded by the text 'VILLE DE BESANCON' and '1789'. The signature overlaps the seal.

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46

Contre : 0

Abstentions*: 9

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.